



Remplacement d'un radiateur

Par **vitti**, le **23/03/2009** à **22:57**

Bonjour.
Je suis locataire d'un appartement. Suite à une fuite (non réparable) sur l'un de mes radiateurs, j'ai été conduit à le faire enlever. J'ai demandé à ma propriétaire de le faire remplacer, car le document ENTRETIEN ET REPARATIONS LOCATIVES qui m'a été remis lors de la signature du bail en 1994 ne mentionne en aucun cas les radiateurs. La propriétaire refuse d'entendre mes arguments et prétend que c'est moi de voir avec mon assurance comment le remplacement peut être pris en charge.
Pourriez me confirmer que le remplacement d'un radiateur est bien à la charge du propriétaire ? Si oui, que faire si ma propriétaire refuse de prendre en charge ce remplacement ?
Merci de votre réponse

Par **Marion2**, le **23/03/2009** à **23:30**

Bonsoir,
Renseignez-vous auprès de l'Agence Départementale pour l'Information des Locataires (ADIL).
Les coordonnées de l'agence dont vous dépendez vous seront communiquées par votre Mairie. Vous obtiendrez tous les renseignements dont vous avez besoin ainsi qu'une aide pour toutes les démarches à effectuer.
Bon courage.
Cordialement